



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Recteur de la région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

DPAEI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

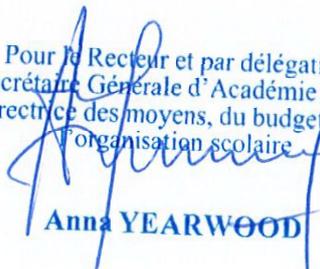
A R R Ê T E

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjoint administratif principal de première classe, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

N°	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	CATORC JOANNA	CLG A. B. D'ANGOMA
2	DRAYTON MURIEL	RECTORAT DE GUYANE
3	CLERMONT MARIE- ANDREE	CIRCONSCRIPTION SLM2-APATOU
4	LIBER MARIE-GEORGE	RECTORAT
5	LY PA	CLG P. BERTHELOT
6	MAITREL-DUCROS PRYCILLA	RECTORAT
7	MINTELLI MARJORIE	LGT L. G. DAMAS
8	MOULIN SYLVIANE	RECTORAT DE GUYANE
9	THIANT JOEL	LPO B. JUMINER
10	TIMMET MARIE-HELENE	RECTORAT DE GUYANE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 11 JUIL. 2023

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale d'Académie Adjointe
Directrice des moyens, du budget et de
l'organisation scolaire

Anna YEARWOOD